

Compte rendu de séance

Séance du 16 Mars 2018

L' an 2018 et le 16 Mars à 18 heures 40 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de Madame BORGEOU Martine, Maire

Présents : Mmes : BORGEOU Martine, COTELLE Chantal, FISSEUX Christelle, MM : BASTIEN Jacques, CHARBONNIER Franck, COCU Guillaume, JOUEN Christophe, VERVAEKE François

Absents excusés : M HUILARD Hugues

Absents : Mme TENART Isabelle, MM CAUDRON Gérard, CAUDRON Robin, HAMMEL Benjamin, RAMEL Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 8

Date de la convocation : 06/03/2018

Date d'affichage : 06/03/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE BEAUVAIS
le : 22/03/2018

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : MME FISSEUX Christelle

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 2018_01 - Demande de DETR Travaux de voirie
- 2018_02 - Groupement de commandes SE60 - Achat d'électricité et services associés
- 2018_03 - Extension - BT - SOUTER - 26 Ter chemin rural des binaux
- 2018_04 - Remboursement prestation EDF Frais de raccordement du branchement provisoire 26 Ter Chemin rural des Binaux
- 2018_05 - Convention de partenariat " ALSH et séjours " avec le Centre social Rural Intercommunal " François Maillard "
- 2018_06 - Convention de fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux d'ESSUILET et de l'Oise
- 2018_07 - Tarifs Tourbières 2019
- 2018_08 - Tarifs concessions cimetière et espace cinéraire 2019

2018_01 - Demande de DETR Travaux de voirie

Madame le Maire présente les devis de la SARL Reynald BIENAIME, entreprise de travaux publics et privés située 574 route de Serqueux 76440 Le Thill Riberpré pour les travaux suivants:

- Aménagement de la rue du Catelet
- Aménagement de la rue du Tourbourg
- Aménagement de la route de Bouchevilliers

Il convient de solliciter l'Etat au titre de la D.E.T.R.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ,

ACCEPTE les devis de l'opération présentés par SARL Reynald BIENAIME pour un montant total de 58602.00 Euros HT

soit : 70322.40 Euros TTC

SOLLICITE une aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. pour assurer le financement de l'opération

PREVOIT le financement suivant:

- subvention	=	28.128,96€
- emprunts	=	
- fonds libres	=	42.193,44€

TOTAL TTC en Euros = 70.322,40€

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2018_02 - Groupement de commandes SE60 - Achat d'électricité et services associés

Madame le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2016, des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les bâtiments et équipements supérieurs à 36 kVA dits tarifs « jaunes » et « verts » ont été supprimés.

Cette suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Les sites au « tarif bleu » (puissance souscrite de moins de 36kVA) ne sont pas directement concernés, mais peuvent bénéficier d'offres de marché.

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d'achats d'électricité et de services associés dont il est le coordonnateur, par délibération en date du 28 juin 2017.

Ce groupement de commandes permet à ses membres non seulement d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix, mais également d'assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie.

Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son électricité en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Vu la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Energie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoyant la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité.

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Vu les statuts du Syndicat d'Energie de l'Oise.

Vu la délibération du comité Syndical du SE60 du 28 juin 2017.

Vu l'acte constitutif du groupement de commande électricité, coordonné par le SE60 et institué pour une durée illimitée.

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SE60 pour :

- les tarifs C3 et C2 (puissance souscrite supérieur à 250 kVa) et C4 (puissance souscrite supérieur à 36 kVa)

et

- le tarif C (puissance souscrite inférieure à 36kVa)

- **ACCEPTÉ** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération.

- **PREND ACTE** que, dans l'hypothèse où les offres remises pour les sites au C5 (« tarif bleu ») seraient supérieures en prix à l'offre réglementée, le marché sera déclaré infructueux. Dans ce cas, chacun des membres conservera ses contrats au tarif C5 réglementé.

- **AUTORISE** le maire à donner mandat au SE60 pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises

- **AUTORISE** le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

- **AUTORISE** le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2018_03 - Extension - BT - SOUTER - 26 Ter chemin rural des binaux

- Madame Le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux ci-dessous doivent être réalisés
- Vu la nécessité de procéder aux travaux de : Extension – BT – SOUTER – 26 Ter, rue des Binaux,
- Vu le cout total prévisionnel des travaux TTC établi au 22 février 2018 s'élèvent à la somme de **3620.04€** (valable 3 mois)
- Vu le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune de **3054.41€** (sans subvention) ou **1832.65€** (avec subvention)

Madame Le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet qu' "afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat (intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité) visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, **après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux** ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés. "

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du cout hors taxes de l'opération concernée.

Lorsqu'il contribue à la **réalisation** d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;
- **ACCEPTE** la provision financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de : Extension – BT – SOUTER – 26 Ter, Rue des Binaux
- **DEMANDE** au SE60 de programmer et de réaliser ces travaux
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux
- **Autorise** le versement d'un fonds de concours au SE60.
- **Inscrit** au budget communal de l'année 2018, les sommes qui seront dues au SE60, en section d'investissement à l'article 204158, selon le plan de financement prévisionnel joint :
 - o En section d'investissement, à l'article 204158, les dépenses afférentes aux travaux **1606.40€** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)
 - o En fonctionnement, à l'article 705, les dépenses relatives aux frais de gestion **226.25€**
- **Prends Acte** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'un participation à hauteur de 50%
- **Prend Acte** du versement d'un second acompte de 30% à l'avancement des travaux et le solde après achèvement des travaux.

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les documents s'y rapportant

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2018_04 - Remboursement prestation EDF Frais de raccordement du branchement provisoire 26 Ter Chemin rural des Binaux

Madame Le Maire expose aux membres du conseil municipal que par délibération du 24 janvier 2012, le conseil municipal a décidé, pour permettre la réalisation de nouvelles constructions sur le secteur de Montel dit des Binaux

- De réaliser des travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux d'eau potable, d'électricité ou d'assainissement pour le chemin rural dit des Binaux existant.

Les travaux d'établissement du réseau électrique effectués suite à cette décision ne sont plus conformes aux normes en vigueur.

L'entreprise SCP s'est engagée à réinstaller des fourreaux répondants aux normes actuelles et permettant à l'entreprise Enedis de faire les branchements électriques.

Madame Ducrocq, a dû avoir recours à un raccordement provisoire que la Mairie s'engage à lui rembourser.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le remboursement de la prestation EDF de frais de raccordement branchement provisoire du 15/12/2017. La somme sera directement reversée à Madame Justine Ducrocq.

Inscrit au budget communal de l'année 2018, la somme de **262.74€** à l'article 678 Autres charges exceptionnelles

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer les documents s'y rapportant

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2018_05 - Convention de partenariat " ALSH et séjours " avec le Centre social Rural Intercommunal " François Maillard "

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité

- de signer avec le Centre Social Rural Intercommunal "François Maillard" la nouvelle convention de partenariat « ALSH et Séjours », augmentant la participation communale sur une base de +2%.

Il autorise Madame le Maire à signer cet avenant à la convention.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2018_06 - Convention de fourrière animale avec la Société Protectrice des Animaux d'ESSUILET et de l'Oise

Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité:

- de signer avec la S.P.A. d'ESSUILET et de l'Oise une convention de partenariat
 - En Option B : **AVEC déplacement de la S.P.A.**

d'inscrire au budget communal 2018 la somme de **452.40€** à l'article 6558

Il autorise Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2018_07 - Tarifs Tourbières 2019

TARIFS APPLICABLES AU 01/01/2019

ETANG

Journée hors Commune	11,50 €
Journée Commune	8,00 €
Carte annuelle hors Commune	132,00 €
Carte annuelle Commune	93,00 €
Etangs blanc la journée 20 personnes & plus	8,00 €
Etang N° 7 à truites / vide la journée	170,00 €
Chasse à la hutte (6 mois)	807,00 €
Pêche de nuit (obligation 2 personnes)	25,00 €

CARAVANE

Caravane / mois	38,00 €
Caravane / six mois	175,00 €
Caravane / année	295,00 €
Camping Car/mois & caravane 2 essieux	45,00 €
Camping Car/6 mois & caravanes essieux	250,00 €
Camping Car / année & caravane 2 essieux	408,00 €

GRANDE HALLE

HORS COMMUNE

Vin d'honneur jusqu'à 100 personnes	155,00 €
Vin d'honneur de 100 à 200 personnes	260,00 €
Vin d'honneur de 200 à 300 personnes	365,00 €
Vin d'honneur de 300 personnes & plus	465,00 €
Week-end jusqu'à 100 personnes	490,00 €
Week-end 100 à 200 personnes	700,00 €
Week-end 200 à 300 personnes	825,00 €
Week-end 300 personnes et plus	1.030,00 €

GRANDE HALLE

COMMUNE

Vin d'honneur jusqu'à 100 personnes	140,00 €
Vin d'honneur de 100 à 200 personnes	240,00 €
Vin d'honneur de 200 à 300 personnes	300,00 €
Vin d'honneur 300 personnes & plus	400,00 €
Week-end jusqu'à 100 personnes	270,00 €
Week-end 100 à 200 personnes	480,00 €
Week-end 200 à 300 personnes	600,00 €

Week-end 300 personnes & plus 810,00 €

PETITE HALLE

HORS COMMUNE

Vin d'honneur 100 personnes maximum 155,00 €

Week-end 70 personnes maximum 490,00 €

COMMUNE

Vin d'honneur 100 personnes maximum 140,00 €

Week-end 70 personnes maximum 270,00 €

GUINGUETTE

Guinguette du Lundi au Vendredi / par jour 130,00 €

Guinguette Samedi, Dimanche / par jour 130,00 €

PIQUE NIQUE

Pique-nique par personne (pour les groupes) 1,00 €

LOCATION DU SITE

Prix à la journée location du site 2.420,50 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2018_08 - Tarifs concessions cimetière et espace cinéraire 2019

TARIFS APPLICABLES AU 01/01/2019

Cimetière

Caveaux (3 places maximum) 30 ans 200.00 €

50 ans 300.00 €

Pleine Terre 30 ans 200.00 €

50 ans 300.00 €

Columbarium

1 urne 30 ans 300.00 €

50 ans 450.00 €

2 urnes 30 ans 450.00 €

50 ans 600.00 €

3 urnes 30 ans 600.00 €

50 ans 700.00 €

4 urnes 30 ans 700.00 €

50 ans 800.00 €

Vaccation 50.00 €

Taxe d'ouverture 100.00 €

Sepultures cinéraires individuelles

4 urnes	30 ans	1 000.00 €
	50 ans	1 200.00 €

Jardin du souvenir

Dispersion des cendres	40.00 €
------------------------	---------

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

- **FERMETURE CLASSE ET DEMANDE MARTAGNY** Un courrier provenant de l'académie de l'Oise reçu le 5 mars fait état d'une baisse du nombre d'élèves pour le regroupement scolaire. Une fermeture de classe à Saint Pierre est envisagée. L'académie prendra sa décision définitive le 3 juillet 2018. Madame le Maire a fait connaître son désaccord à M Crépin, directeur de l'académie de l'Oise. En effet saint Pierre compte le plus grand nombre d'élèves de regroupement. Madame le Maire doit rencontrer M Crépin prochainement et propose que le conseil municipal vote la motion suivante :

Commune de SAINT-PIERRE-ÈS-CHAMPS

Motion pour l'instauration d'un moratoire sur les fermetures de classes

Le Comité technique spécial départemental de l'Education nationale a annoncé en février 2018 que 46 classes d'écoles élémentaires de l'Oise pourraient être fermées à la rentrée prochaine, tandis que seulement 23 nouvelles classes seraient ouvertes. L'Oise subirait ainsi une perte nette de 23 classes. Les zones rurales, avec 18 fermetures de classes en RPI, seraient très durement touchées.

Ce projet semble aller à l'encontre des déclarations du Président de la République qui, en juillet 2017, annonçait à la conférence des territoires vouloir donner à la ruralité « les mêmes chances de réussir » qu'aux zones urbaines.

Les inégalités en matière d'éducation sont manifestes : l'Oise fait malheureusement partie des dix départements qui concentrent le plus de difficultés pour l'apprentissage de la lecture. Selon l'INSEE, plus de 13 % des jeunes Oisiens rencontrent des difficultés.

Je vous propose donc de demander au gouvernement l'instauration immédiate d'un moratoire sur les fermetures de classes, notamment dans les zones rurales. Il s'agirait d'une première mesure indispensable pour signifier que l'éducation de leurs enfants est une véritable priorité pour notre pays. D'autres mesures devraient suivre pour assurer aux jeunes ruraux une véritable égalité des chances.

Monsieur Rousselin, directeur de l'école de ST PIERRE a pris connaissance de cette motion.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette motion.

Dans un même temps la commune de Martagny a délibéré et émis le souhait de quitter le SIVOS

Le SIVOS a délibéré contre.

Lors du conseil d'école du 8 janvier 2018, le retour à la semaine de 4 jours a été voté.

- **TRANSFERT DES ZAE** (Zone d'Activité Economique) Présentation des délibérations, du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Bray, de transfert des zones d'activité de La Chapelle aux Pots, Ons en Bray, Saint Germer de Fly et Sérifontaine 0 LA CCPB le 1er janvier 2018.
- **TRAVAUX ÉGLISE** Les 5 et 6 mars, Les Charpentes du Pays de Bray, Le service d'archéologie de l'Oise et l'entreprise Charpentier sont intervenus pour faire le diagnostic pour lequel nous avons obtenu une subvention du Conseil départemental de 50%. Il y a eu un état des lieux de la fondation du gouttereau sud (mur latéral portant les gouttières en façade) de l'église primitive. Plusieurs sondages en pied des contreforts pour mettre en évidence les fondations. Charpente recalée, arbalétrier (support des pannes) brisé, aisselier (pièce de bois qui sert à soulager la charpente) il a été rapporté , il est brisé.

Une cloche magnifique qui pourrait être classée de 1771. Fin mars, nous recevons un document technique qui permettra une campagne de mesures conservatoires et nous solliciterons le CD pour ces travaux. Fin septembre nous sera rendu un constat détaillé des œuvres concluant à un projet général de travaux de gros entretien en trois ou quatre tranches pour une programmation sur plusieurs années.

- **ANTENNE FREE** Le 5 mars, rendez-vous avec M Lebel de chez FREE pour le projet de construction d'une antenne free mobile. Le projet présenté a été refusé par les services de l'état, cette zone étant en zone Natura 2000, ils souhaitent que l'antenne soit positionnée sur la parcelle cultivée et non dans la partie boisée. Madame le maire et les adjoints ont rejeté le projet sur la parcelle cultivée et ont demandé à M Lebel d'étudier un autre emplacement.
- **TRAVAUX ROUTES** Les travaux sont stoppés car l'enfouissement de la fibre pose problème. L'entreprise Sobeca doit intervenir prochainement.
- **VILLAGE ESTIVAL** Le conseil départemental propose d'organiser le village estival aux Tourbières le 10 juillet 2018. Les associations de la commune et des communes voisines pourront y participer. Une réunion avec les associations et les bénévoles est prévue le vendredi 20 avril à 18 h aux Tourbières. Cette manifestation rencontre toujours beaucoup de succès auprès des enfants comme des adultes . C'est une chance pour le site des Tourbières d'accueillir cette manifestation gratuite pour la commune et qui accueille toujours beaucoup de monde.
- **DÉPART MARIE-CLAUDE** a fait part de son souhait de prendre sa retraite
- **CONCOURS PHOTO** le 21 et 22 avril à la salle des fêtes de la Mairie. Le 22 avril aura lieu la remise des prix du concours et cérémonie officielle de labélisation du tilleul. Un état sanitaire du tilleul est prévu cette année par le conservatoire des sites.
- **LES BRAYONNADES** auront lieu les 2 et 3 juin 2018 sur le site des tourbières. Madame Cotelle propose aux conseillers municipaux de tenir un stand de vente de boissons dans la guinguette.
- **LOCATION DE L'ETANG AUX TOURBIERES** Madame Cotelle informe que la convention signée par Monsieur Cotelle prendra fin au 31 juillet 2018 et qu'il ne souhaite pas la renouveler.

Séance levée à: 19:40

En mairie, le 22/03/2018
Le Maire
Martine BORGEO



M Borgeo